



# Le Fonds Houtman

## Rapport annuel 2017





## Table des matières

---

BREF RAPPEL : LES MISSIONS DU FONDS HOUTMAN .....	4
LE FONDS HOUTMAN EN 2017 .....	4
LA COMPOSITION DU FONDS HOUTMAN.....	5
LE FONCTIONNEMENT DU FONDS HOUTMAN .....	6
LES ACTIONS ET RECHERCHES-ACTIONS INSCRITES AU BUDGET DU FONDS EN 2017 .....	7
POURSUITE DU SOUTIEN AU THEME DE LA CULTURE COMME VECTEUR D'INCLUSION ET D'EMANCIPATION DES ENFANTS.....	7
POURSUITE DU SOUTIEN AU THEME « REPENSER LES ESPACES DE RECREATION : VERS L'ORGANISATION D'ESPACES DE CITOYENNETE, D'EPANOUISSEMENT ET D'EMPATHIE ».....	8
POURSUITE DU SOUTIEN AU THEME « FIN DE VIE, DEBUT DE VIE ET GRANDE PREMATURETE ».....	11
DROITS DES ENFANTS PRIVES DE LIBERTE : PROJET CHILDREN'S RIGHTS BEHIND BARS ET SUITE : « UN PARCOURS PARTICIPATIF VERS LA REINSERTION » .....	12
NOUVEAU THEME : L'ENFANT EN SOUFFRANCE DANS LA MIGRATION (TITRE PROVISOIRE).....	12
LES ACTIONS ET RECHERCHES-ACTIONS BUDGÉTÉES AUPARAVANT QUI SE POURSUIVENT OU SE CLÔTURENT EN 2017 .....	13
LA PREVENTION PRECOCE DE L'OBESITE DE L'ENFANT .....	13
LES ENFANTS EN BAS AGE DONT LA MERE EST INCARCEREE .....	13
L'ENFANT EXPOSE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES/L'IMPACT DES VIOLENCES CONJUGALES SUR L'ENFANT DE MOINS DE 4 ANS ET DES LA PERIODE ANTENATALE .....	14
POURSUITE DU SOUTIEN AU THEME DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES DE MALTRAITANCE SEXUELLE SITE INTERNET : <a href="http://WWW.MALTRAITANCESEXUELLEINFANTILE.BE">WWW.MALTRAITANCESEXUELLEINFANTILE.BE</a> .....	15
LA PARENTALITE ADOLESCENTE .....	16
LE DROIT SCOLAIRE : VRAIMENT EN FAVEUR DES JEUNES ?.....	17
SOUTIEN A LA PARENTALITE : COLLABORATION AVEC L'ONE POUR L'ELABORATION ET LA DIFFUSION D'UN REFERENTIEL .....	17
LES AIDES PONCTUELLES ACCORDEES EN 2017 .....	18
LES CAHIERS DU FONDS HOUTMAN EN 2017 .....	19
CONTACTS.....	19

# BREF RAPPEL : LES MISSIONS DU FONDS HOUTMAN

---

Créé en 1989 suite au legs de feu Herman Houtman en faveur de l'ONE, le Fonds Houtman a pour vocation première de soutenir et d'accompagner **des actions et des recherches-actions** dans le champ de **l'enfance en difficulté** en **Fédération Wallonie-Bruxelles**. Il est administré par un **Comité de Gestion** composé de : trois représentants du Conseil d'Administration de l'ONE, un représentant de chacune des deux branches de la famille du légataire,

trois experts des questions de l'enfance désignés par les universités complètes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (UCL, ULB et ULg), un représentant du Fonds de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), un représentant du Conseil Scientifique de l'ONE, un représentant de la Direction Recherche et Développement de l'ONE, un Conseiller médical et un Administrateur Général.

## LE FONDS HOUTMAN EN 2017

---

En 2017, le Fonds dégage un budget pour le thème de **l'enfant en souffrance dans la migration**. Un appel à projets sera ouvert fin 2018.

Il organise aussi, le 24 octobre 2017, au W:Halld (Bruxelles/Woluwe-St-Pierre), le colloque **«Optimaliser l'accompagnement de l'enfant exposé aux violences intrafamiliales ou victime de maltraitance sexuelle»**, avec près de **660 participants**. 4 équipes y présentent leurs travaux :

- Sur **l'impact des violences conjugales sur l'enfant de moins de 4 ans et dès la période anténatale** : le CHU Saint-Pierre et le Département de Médecine Générale (DMG) de l'ULB.  
Le référentiel **« Violences au sein du couple : les enfants en souffrance »** est également finalisé et distribué lors du colloque.
- Sur la question de la **parentalité** et des **violences conjugales dans un contexte de précarité** : le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE), le Service d'Aide Sociale aux Justiciables (SASJ) de Verviers et l'ULg.
- Sur la **prise en charge globale et coordonnée de la maltraitance sexuelle infantile** : Mme Dachy, le Dr Rebuffat et le Dr Parent – le site web [www.maltraitance-sexuelleinfantile.be](http://www.maltraitance-sexuelleinfantile.be) est présenté au public.

Les textes du colloque sont disponibles ici : <https://lc.cx/Ws3z>.

Le Fonds Houtman poursuit par ailleurs en 2017 son soutien à de nombreux autres projets en cours, sur des sujets divers :

- La **prévention précoce de l'obésité chez l'enfant** : lancement de l'appel à projets et sélection d'un projet (ASBL Aktina), qui démarrera en 2018.
- La **culture comme vecteur d'inclusion et d'émancipation de l'enfant** : soutien de 6 équipes (ASBL PhiloCité, CDWEJ/Ekla, Théâtre Océan Nord, Ecole Communale du Val, Maison de Quartier d'Helmet, Centre Culturel de Stavelot).
- **Repenser les espaces de récréation : vers l'organisation d'espaces de citoyenneté, d'épanouissement et d'empathie** : soutien de 9 équipes (Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, AMO Le Cercle, ASBL Latitudes Jeunes, UMons, AMO Le Déclat, Ecole Libre St-Walfroy, IMP René Thône, Ecole Communale Bilingue de Bois-de-Lessines et ASBL Autour de l'Ecole/Ville de Liège).
- Le **droit scolaire** : soutien de 2 équipes (ASBL Bouillon de Cultures et Université de Namur), respectivement pour la réalisation d'un site web ([www.droitscolaire.be](http://www.droitscolaire.be)) et d'une application mobile (« Mes droits au bahut ») dédiés au droit scolaire.
- **Les enfants en bas âge dont la mère est incarcérée en Belgique francophone** : publication d'un guide de bonnes pratiques, suite à la recherche menée par l'ULg (Faculté des Sciences Sociales/Centre de recherches et d'interventions sociologiques).

- Le thème « **Fin de vie, début de vie et grande prématurité** » : préparation du second volet de la recherche coopérative menée en collaboration avec les 11 services NIC francophones.
- La **parentalité adolescente** : suite et fin du projet « *Parentalité adolescente et scolarité : un ressort pour l'intervention médico-psycho-sociale* », par l'équipe ULg/AMO Reliance.
- Les **droits des enfants privés de liberté** (projet « *Children's rights behind bars* ») : soutien du second volet du travail coordonné par Défense des Enfants International (DEI), intitulé « *Un parcours participatif vers la réinsertion* ».
- Le **soutien à la parentalité** : poursuite du soutien à la diffusion et à l'implémentation du référentiel ; et à la réalisation de documents « satellites » (dont le satellite consacré aux lieux d'accueil).

Deux numéros des *Cahiers du Fonds Houtman* paraissent en 2017 : le 22 sur le thème de la maltraitance sexuelle infantile et le 23 sur les enfants témoins mais aussi victimes des violences conjugales. Les deux sont diffusés lors du colloque d'octobre. Voir aussi : <http://fondshoutman.be/cahiers/>.

Enfin, l'opération « *Cadeaux de fin d'année* » pour les enfants et familles en difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles est réitérée en 2017. Près de **750 enfants** en bénéficient.

Le détail de ces projets est exposé dans les pages qui suivent.

## LA COMPOSITION DU FONDS HOUTMAN

Le Comité de Gestion se compose au 31 décembre 2017 des membres suivants :

### **Jean-Pierre Marique**

*Président du Comité de Gestion, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'ONE*

### **Marc Vainsel**

*Administrateur Général du Fonds Houtman*

### **Claudia Camut**

*Présidente du Conseil d'Administration de l'ONE*

### **Elisabeth Degryse**

*Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'ONE*

### **Benoît Van der Meerschen**

*Vice-Président du Fonds, représentant de la famille de Herman Houtman*

### **Françoise Smets**

*Pédiatre, Professeur Clinique représentant l'Université Catholique de Louvain*

### **Assaad Elia Azzi**

*Psychologue, Professeur ordinaire représentant l'Université Libre de Bruxelles*

### **Christelle Maillart**

*Logopède, Chargée de Cours représentant l'Université de Liège*

### **Martine Dumont-Dagonnier**

*Chargée de Cours à l'UMons, représentant le Fonds de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS)*

### **Tessa Goetghebuer**

*Expert ONE, Conseillère Pédiatre*

### **Myriam Sommer**

*Expert ONE, Sociologue représentant le Conseil scientifique de l'ONE*

### **Geneviève Bazier**

*Expert ONE, Psychologue représentant la Direction Recherche et Développement de l'ONE*

Il se prépare néanmoins à un changement de taille, puisque le Professeur Marc Vainsel, qui a administré le Fonds pendant presque 30 ans, quitte ses fonctions au 31 décembre 2017.

# LE FONCTIONNEMENT DU FONDS HOUTMAN

---

Le Fonds Houtman travaille sur base d'appels à projets sur des thèmes spécifiques proposés, discutés et sélectionnés annuellement par son Comité de Gestion. Ces thèmes sont préalablement soumis à l'aval du Conseil d'Administration de l'ONE.

Un Comité d'Accompagnement est mis en place pour chaque thème. Son rôle principal est le contrôle global de la démarche, du respect du cahier des charges et de la bonne utilisation des fonds, mais le Comité d'Accompagnement est aussi un lieu de ressources et un lieu de rencontre et d'échange pour les acteurs. Enfin, à l'issue des travaux, il peut aussi orienter et participer à l'exploitation des résultats.

Les actions et recherches-actions promues sont subsidiées pour une durée maximale de deux ans. Un prolongement et/ou un soutien complémentaire peuvent être obtenus à titre exceptionnel si les résultats le justifient et sont porteurs. Le budget global consacré annuellement au soutien d'actions et de recherches-actions résulte de la bonne gestion du patrimoine du Fonds.

**En 2017, plus de 25 actions et de recherches-actions ont été soutenues par le Fonds Houtman.**

**Le budget 2017 des actions et recherches-actions s'élevait à 159.000 €.**

D'autres actions, hors appels à projets et thèmes sélectionnés par le Fonds, peuvent bénéficier d'un soutien pour autant que la couverture budgétaire soit modeste et qu'il s'agisse de demandes ponctuelles. C'est sur le budget des aides ponctuelles par exemple que sont octroyés, chaque année depuis 2006, des « cadeaux de fin d'année » aux enfants en difficulté. Ces cadeaux s'adressent en priorité aux institutions œuvrant en Fédération Wallonie-Bruxelles et dont les besoins sont les plus urgents.

**En 2017, 16 institutions ont été soutenues dans le cadre de l'action « Cadeaux de fin d'année », ce qui représentait environ 750 enfants et un budget de 5.300 €.**

# LES ACTIONS ET RECHERCHES-ACTIONS INSCRITES AU BUDGET DU FONDS EN 2017

## POURSUITE DU SOUTIEN AU THEME DE LA CULTURE COMME VECTEUR D'INCLUSION ET D'EMANCIPATION DES ENFANTS

Le Fonds Houtman budgete et lance cet appel à projets en 2015. Un budget complémentaire est accordé en 2017. Ce qui représente au total : 109.382 €.

Ces projets sont tous centrés sur la priorité d'ouvrir l'accès à la culture et aux activités culturelles aux enfants et aux familles, et en particulier aux familles en situation précaire, et sur le souhait de leur permettre de grandir en toute dignité. Ils ont pour objectif de donner les moyens à ces familles et à ces enfants de prendre part aux activités culturelles et artistiques et d'y trouver leur place. **Ces projets ont démarré dès l'été 2016, certains sont toujours en cours.**

Les 6 projets soutenus sont les suivants :

« **A la découverte de la culture** », de la **Maison de Quartier d'Helmet (Schaerbeek)** dont l'objectif du projet est de permettre à un groupe d'enfants inscrits aux activités de la Maison de Quartier et à leur famille d'avoir accès à la culture sous différentes formes. Les intervenants souhaitaient sensibiliser les enfants à la culture au sens large au travers d'une suite d'animations autour de la culture de la terre, la culture des savoirs, la culture des peuples et la culture artistique.

Ils ont également tenté de sensibiliser les familles par une série d'activités auxquelles elles étaient invitées avec l'objectif que, progressivement, elles concèdent plus de place à la culture dans le cadre du développement et de l'émancipation de leurs enfants.

En septembre 2017, le projet a abouti à une **exposition au Centre culturel de Schaerbeek** des nombreuses créations réalisées par les enfants au cours des animations.

Autre réalisation : un dépliant intitulé « **14 lieux culturels à Bruxelles** » qui présente une série de lieux culturels bruxellois facilement accessibles en transports en commun et qui met l'accent sur la gratuité de ceux-ci ou leur coût réduit.



« **Enfants acteurs et passeurs de culture** », par le **Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse/Ekla (Strépy-Bracquegnies)**, se base sur l'opération « **Art à l'Ecole** » qui consiste à proposer aux classes d'accueillir un artiste en résidence durant une année scolaire. Artiste et enseignant vivent avec les élèves l'expérience d'un processus de création. En fin de projet, les élèves sont invités à partager le processus vécu lors des Rencontres « **Art à l'Ecole** ».

4 écoles ont bénéficié du projet, selon des modalités adaptées à chaque école mais permettant toujours d'immerger les enfants dans la culture, principalement la danse et le théâtre, de créer un lien avec les parents et de permettre aux enfants de devenir passeurs de culture auprès de leur famille.

Le rôle de la médiatrice culturelle, lien entre tous les acteurs du projet (artistes, enseignants, direction, enfants et parents) apparaît essentiel.

Deux brochures ont été réalisées, l'une à destination du grand public « **Comment / pourquoi accompagner son enfant au théâtre ?** », l'autre à destination des professionnels. Cette dernière est téléchargeable sur le site :

<http://www.eklapourtous.be/doc/publi/enfantsacteurs.pdf>



« **Ma maison ambulante : stage de théâtre pour enfants** », par l'**ASBL Théâtre Océan Nord (Schaerbeek)**, est un projet proposant des stages de théâtre gratuits à des enfants

primo-arrivants et/ou ne maîtrisant pas le français, enfants dont les familles sont fragilisées socialement et économiquement. Ce projet se fonde sur un partenariat entre deux associations : le Théâtre Océan Nord et la maison d'enfants Les amis d'Aladdin. Quatre stages seront proposés pendant les vacances scolaires des années 2017 et 2018, touchant une quinzaine d'enfants de 6 à 12 ans.

Les deux premiers stages se sont déroulés en février et avril 2017. Un des objectifs était de faire découvrir à ces enfants et, par extension, à leur famille, un lieu culturel au sein de leur quartier et de leur permettre de découvrir le théâtre, moyen d'expression et d'émancipation, de développement de la confiance en soi et de cohésion sociale. La participation à ces stages est un succès.

Le projet « **Philosophes et chercheurs d'art** », de l'ASBL PhiloCité (Liège) est issu d'un partenariat entre le Département de philosophie de l'Université de Liège et une école fondamentale de la région liégeoise en discrimination positive.

Ce projet rassemble parents, enseignants et enfants avec pour objectif principal l'émancipation des enfants en leur donnant des outils de réflexion collective et argumentative, afin que les enfants prennent confiance dans leur parole et leur pensée et les intègrent dans tous les lieux et les dimensions de leur vie présente et future, avec leurs amis, avec leurs parents, à l'école ou ailleurs.

Ainsi, par le biais d'ateliers philosophiques et artistiques, ils travaillent les modes d'expression des enfants.

L'équipe insiste sur l'importance de ne pas hiérarchiser les portes d'entrée à l'activité réflexive, de systématiser l'intervention auprès de tous les intervenants (enseignants, administration, parents) et de ne pas découpler le travail avec les enfants du travail avec les adultes.

L'équipe prépare l'évaluation des effets sur la durée de la tenue régulière d'ateliers philosophiques et les conditions d'implémentation de ceux-ci.

« **La culture est un voyage** », par le **Centre Culturel de Stavelot**, propose de déconstruire l'image « tour d'ivoire » de la culture et de vivre, d'expérimenter la culture dans toutes ses dimensions en emmenant environ 35 enfants et leur famille à la découverte des multiples facettes de leur propre culture, pour ensuite mieux comprendre, mieux accepter et s'intéresser à la culture de l'autre...

L'équipe propose aux enfants et à leur famille un petit « tour de Belgique » en quatre villes, quatre régions choisies ensemble. Chaque étape est précédée d'une phase préparatoire où l'on mobilise enfants et familles autour d'un projet commun. A l'issue de chaque visite, des ateliers créatifs sont organisés pour expérimenter le fruit de leurs découvertes et un carnet de voyage est également réalisé. Les visites de Liège et de Bruges ont eu lieu en 2017.

Le projet « **A l'école, devenir acteur de son émancipation culturelle** », par l'**Ecole du Val (Vaux-sous-Chèvremont)**, consiste à intégrer le théâtre tout au long du parcours scolaire des enfants de la 3<sup>e</sup> maternelle à la 6<sup>e</sup> primaire, dans

le cadre d'une école fondamentale en encadrement différencié (public socio économiquement défavorisé). Il ne s'agit pas ici de développer particulièrement le théâtre en tant qu'objet d'apprentissage mais de prioriser une approche globale visant à l'intégrer comme moyen pédagogique. 4 compagnies théâtrales et le Centre culturel de Chênée y sont associés. L'année scolaire s'est achevée par une représentation au Casino de Chaudfontaine. La participation des parents en tant que spectateurs fut un succès. L'objectif de l'an prochain est d'augmenter la mobilisation des parents en tentant de les impliquer davantage dans les préparatifs autour du spectacle.

## **POURSUITE DU SOUTIEN AU THEME « REPENSER LES ESPACES DE RECREATION : VERS L'ORGANISATION D'ESPACES DE CITOYENNETE, D'EPANOUISSEMENT ET D'EMPATHIE »**

Un autre thème budgété par le Fonds en 2015 concerne le **réaménagement des espaces de récréation** en vue d'y développer davantage de **citoyenneté, d'épanouissement et d'empathie**. Cet appel à projets est arrivé après deux appels à projets ayant porté respectivement sur la lutte contre la discrimination en milieu scolaire (2011 ; projets clôturés et colloque en 2016) et sur le respect du droit scolaire en faveur des jeunes (2014) (voir plus bas).

**9 projets** sont soutenus depuis fin 2016 (budget global alloué : 113.805 €).

### **2 projets ont pris fin en décembre 2017 :**

- « **Be cool @school** », par l'AMO Le Cercle (Ciney / clôturé) : L'objectif principal était le suivant : travailler la thématique du harcèlement en milieu scolaire et favoriser un climat plus serein dans les espaces de récréation et, plus globalement, dans les écoles (région de Ciney), en utilisant la méthode « No blame » (Université de Paix).

4 écoles ont bénéficié de l'accompagnement de l'AMO : l'Athénée Royal du Condroz Jules Delot, l'Institut St-Joseph, l'Institut de la Providence et l'école Les Forges.

Dans un premier temps, 4 équipes d'enseignants (1 par école) ont été formées à la méthode. Ensuite, l'AMO a mis en place une série d'animations dans les écoles. Ces animations ont pris des formes variées, en fonction des besoins et des demandes des écoles. Différentes thématiques pouvaient être abordées : harcèlement, cyberharcèlement, rumeur, mécanismes d'étiquetage, importance de l'empathie...

Au total, à retenir :

- 12 classes couvertes et 37 animations en 2016-2017 ;
- 6 classes et 12 animations en 2017-2018 (le projet se poursuivant) ;
- 2 cellules également créées avec des enseignants formés (à l'Athénée Royal Jules Delot - la cellule « Delot'Xygène » - et à la Providence - cellule « M'harcèl ») ;



- Des journées à Mozet (pour St-Joseph et Les Forges) pour créer une dynamique de groupe ;
- Divers autres outils (documents de signalisation des conflits, flyers de présentation des cellules, organisation de conférences à l'attention des parents, etc.).

Les 4 écoles sont aujourd'hui outillées. Elles peuvent poursuivre et transmettre/partager aussi leur expérience. L'AMO reste bien entendu en soutien, en arrière-plan. L'AMO Le Cercle fête par ailleurs en 2018 ses 25 ans. 25 événements sont prévus, dont une conférence sur cette thématique.

– **« Pas juste des récréations mais des récré-actions ! Pour une cour de récré rêvée pour tous et pour chacun ! », par l'École communale bilingue de Bois-de-Lessines et son Association des Parents :**

L'objectif principal de ce projet était le suivant : créer des espaces dédiés à la récré après de gros travaux de construction et de réhabilitation dans les bâtiments scolaires ; mettre en place de multiples et diversifiées bulles d'oxygène pour les élèves, bulles qui feront rimer plaisir avec grandir, découverte de soi et construction de sa relation avec les autres. Autres objectifs énoncés : diminuer le nombre de conflits, favoriser l'empathie et la coopération hors des espaces classes, aider les enfants à trouver leur place au sein d'un groupe, tenir compte de leur personnalité et les aider à mieux définir leurs envies, besoins et caractéristiques propres (= mieux se connaître) tout en découvrant autrui dans la recherche de points communs (et différences par les interactions = mieux connaître les autres).

Le fil conducteur des réaménagements opérés a été la pédagogie des Octofun (cf. Françoise Roemers-Poumay – voir <https://octofun.org/>). 3 ingrédients principaux :

- Les intelligences multiples pour ouvrir 8 directions stimulant le potentiel de chacun ;
- La gestion mentale pour prendre conscience des gestes mentaux nécessaires aux apprentissages et adopter d'emblée la bonne démarche ;
- La psychologie positive pour identifier ce qui fonctionne bien et viser le bien-être au service du savoir et du savoir-faire.

Et 8 Octofun :

- Alphafun (linguistique – aime les mots) ;
- Mathifun (logico-mathématique – aime les nombres et la logique) ;
- Mélofun (musicale – aime la musique) ;
- 3DFun (spatiale – aime les images) ;
- Bodyfun (kinesthésique – aime bouger, toucher, manipuler) ;
- Vitafun (naturaliste – aime la nature) ;
- Multifun (interpersonnelle – aime être avec les autres) ;
- Funégo (intrapersonnelle – aime être seul).

L'idée est vraiment que chacun puisse trouver sa place dans la cour, que les besoins de chacun puissent être rencontrés.

En 2 ans, de nombreux objectifs ont été atteints, même si l'équipe a dû renoncer à certains, en postposer d'autres... Toutes les bulles ne sont pas ouvertes en même temps, cela dépend aussi de l'enseignant/de la personne responsable de la surveillance de la cour à ce moment. Près de 40 bulles ont été installées (correspondant aux 8 Octofun) et fonctionnent aujourd'hui, surtout pendant les temps de récré.

Les chartes ont aussi aidé, charte de vie et chartes pour les espaces de récréation. L'aspect « co-responsabilité » y est très important (les chartes sont signées par tous – elles ont été pensées ensemble aussi).

Sur le plan de la formation, l'apport de l'Université de Paix (formation « Graines de médiateurs ») a été primordial aussi. Ainsi que les travaux de l'équipe montoise (voir plus bas). Enfin, le projet était aussi très ouvert sur l'extérieur, sur le village ; les partenaires sont nombreux : la commune et l'échevine, les ASBL locales, les clubs sportifs de la région, etc.

Le projet « Fonds Houtman » est terminé pour Bois-de-Lessines, mais le projet « Repenser les espaces récré » continue, et a même été intégré au plan de pilotage de l'école jusqu'en 2025.

**7 autres projets se poursuivent :**

– **« Mieux vivre ensemble à l'école », par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège :**

Ce projet est en cours jusqu'en juin 2018. L'objectif est de développer une approche à la fois concrète et réflexive de l'organisation d'espaces de citoyenneté, d'épanouissement et d'empathie au sein de la cour de récréation de l'école communale Morchamps, envisagée comme un lieu de vie.

Le projet se divise en différentes phases :

- PHASE 1 : il s'agit de favoriser l'émergence des problèmes. Tous les intervenants de l'école sont concernés et invités à participer au constat de départ : élèves, directeur, enseignants, accueillants extrascolaires, ... Les parents sont consultés hors du temps scolaire, lors des ateliers « Place aux Parents » dédiés au fonctionnement de l'école. Résultat : parole libérée.
- PHASE 2 : propositions, auto-construction des solutions par les différents acteurs : comment mieux vivre ensemble dans la diversité ? Résultat : émergence de solutions partagées sous la forme de 20 propositions.
- PHASE 3 : rendre visibles les solutions partagées, venant de tous les acteurs. Résultat : réalisation et installation de panneaux à destination de la cour de récréation et 15 panneaux de rappel/résumé mis aussi à disposition des intervenants.
- PHASE 4 : soutenir et pérenniser les résultats par la tenue d'actions/animations. Résultat : création de nombreux outils, animations, modules d'information, de formation + animation de ces modules.
- PHASE 5 : phase « écho » : retour dans les classes sur les phases 2 et 3 afin d'évaluer la situation un an après.

- « **Place aux mots** », par l'**ASBL Latitude Jeunes du Centre, Charleroi et Soignies** :

Ce projet (qui se déroule dans l'École Fondamentale annexée à l'Athénée Royal de La Louvière) est en cours jusqu'en juin 2018. L'objectif principal est d'améliorer le climat scolaire et de prévenir le harcèlement, notamment par ces moyens :

- Sensibilisation aux émotions et à la gestion de conflits pour la classe de 2<sup>ème</sup> maternelle (2 x 50 minutes par mois) – différents supports d'animation.
- Réaménagement et régulation de la cour de récréation des maternelles.
- « Place aux mots » le midi pour les primaires : espace de parole mis en place dans l'école à raison d'un temps de midi par mois. Sensibilisation à la violence (notamment).
- Réaménagement et régulation de la cour de récréation des primaires.

- « **Dessine-moi des espaces de récré-action... pour mieux vivre ensemble notre école !** », par le **Service de Sciences de la Famille de l'Université de Mons** :

Le projet montois soutenu par le Fonds – en cours jusqu'en septembre 2018 – s'intéresse à l'enseignement spécialisé de type 1, 3 et 8. Son objectif : repenser les espaces de récréation en tant qu'espaces de citoyenneté, d'épanouissement et d'empathie dans ces écoles, suivant les principes de territorialité humaine (F. Hardy) et de co-éducation (Lahaye, Humbeeck, Hardy, Berger).

Quatre objectifs plus particuliers :

- Diminuer les phénomènes de bousculade, de comportement agressif, de violence verbale et physique ;
- Améliorer le bien-être de chaque élève en lui permettant de trouver sa place dans la cour de récréation tout en vivant au milieu d'un groupe ;
- Mettre en place des pistes d'actions pour mettre fin aux comportements d'exclusion au sein des espaces de récréation ;
- Créer une dynamique d'empathie, d'organisation et d'entraide entre élèves dans une optique de développement citoyen et durable.

18 écoles sont concernées par le projet : 4 à Bruxelles, 2 à Charleroi, 2 à Mons/La Louvière, 3 à Liège, 1 à Namur, 1 dans le Brabant wallon, 2 dans le Luxembourg et 3 autres dans le Hainaut. Sur ces 18 écoles, 8 disposent de cours de récréation maintenant régulées/stimulées. 6 écoles n'ont pas encore mis en place d'activités spécifiques de régulation, 4 ont du mal à maintenir la dynamique de la 1<sup>re</sup> année.

L'UMons tente de mettre en place, parmi les écoles, des écoles témoins, pour montrer la démarche et « tutoriser » les autres désireuses de prendre la même direction. 3 écoles témoins devraient être mises en place. Elles serviront de vitrine pour les autres, de modèles et s'engageront même à aider les autres écoles dans leurs projets. Des films de présentation seront réalisés (2 ont déjà été réali-

sés dans le cadre de l'émission « Une éducation presque parfaite », 1 est en cours de montage et 1 en préparation).

Deux ouvrages sont aussi en préparation au sein de l'UMons sur cette thématique (dont un avec la collaboration des autres équipes soutenues).

- « **Cultivons la non-violence** », par l'**AMO Le Déclis (Mouscron)** :

L'objectif principal de ce projet, qui se déroule jusqu'en novembre 2018 dans l'école communale de Luigne : intervenir auprès des élèves de maternelle et de primaire dans le domaine de la violence scolaire. Les enseignants sont formés et outillés pour la gestion de conflits (direction-enseignants-élèves), afin que chaque enfant puisse s'épanouir et trouver sa place dans l'espace collectif qu'est l'école, et plus particulièrement dans la cour de récréation. L'AMO travaille aussi pour ce projet en partenariat avec le Planning La Passerelle.

Les travaux d'aménagement de la cour ont eu lieu en août 2017, de façon à ce que tout soit prêt pour un démarrage lors de la rentrée de septembre 2017. Différentes idées ont aussi été reprises dans les autres projets soutenus, comme celle de la boîte à cris, celle des espaces pour souffler, etc. Il y a nettement moins de conflits à gérer, et plus de mixité dans les jeux (dans les âges mais aussi entre garçons et filles). Tout le monde a pris part au projet, y compris les agents d'entretien. Un potager intergénérationnel a vu le jour aussi, un mercredi sans ballon a été créé... Les enfants ne s'ennuient plus, et leurs dessins de « cours rêvées » seront bientôt repris pour mettre ça en place dès septembre 2018.

- « **Récré'action – Récré'motion** », par l'**Ecole Libre Saint-Walfroy (Pin-Chiny)** :

L'objectif principal de ce projet (en cours jusqu'en septembre 2018) est le suivant : optimiser l'espace en créant de nouveaux espaces afin que les enfants se retrouvent en situation d'action, de recherche, de créativité, de communication ou de repos. Ceci en leur offrant des structures et des matériaux riches en potentialités sur lesquels ils auront prise et qu'ils utiliseront à leur gré. Autres objectifs : réduire l'agressivité croissante ; répondre aux besoins fondamentaux des enfants. Le projet soutenu concerne 2 implantations, avec chacune une centaine d'élèves.

Différentes choses ont été mises en place sur les axes « citoyenneté », « épanouissement » et « sentiments/empathie » : des coins « tri des déchets », « jardinage », des espaces de rencontre et de partage, un projet de « parrains/marraines » des primaires vers les maternelles, des coins réflexion, réconciliation, dessin, lecture, etc. Une roue des sentiments, des banquettes-coffres de jeux, des tables de discussion... L'équipe a aussi participé à deux journées de formation en 2017 sur les cours de récré. Les parents sont aussi très impliqués dans le projet, ainsi que les accueillant(e)s extrascolaires.

- « **Aménageons et structurons notre cour de Récré-Action pour mieux vivre ensemble !** », par l'**IMP René Thône (Ecole secondaire – Marcinelle)** :

L'objectif principal de ce projet (en cours jusqu'en juin 2018) est l'aménagement de deux cours de récréation imaginées et aménagées de façon collégiale entre élèves et équipe pédagogique (enseignement secondaire spécialisé – type 2 ; formes 1 et 2, d'où l'existence de 2 cours). Des répercussions positives sont attendues sur la dynamique de groupe et hors de la classe via ces aménagements et leurs nouvelles règles établies par les élèves.

Le projet a mis du temps à démarrer (attente du matériel commandé) mais est désormais bien en cours.

- « **Création d'une formation en « Gestion des espaces de récréation » reposant sur une méthodologie universitaire de prévention des violences – Expérimentation-évaluation-intégration** », par l'ASBL Autour de l'Ecole (Liège).

Pour rappel, le but de ce projet, qui concerne les écoles communales et centres de jeux de la Ville de Liège (fin en décembre 2018), est la création d'une formation en « Gestion des espaces de récréation » reposant sur une méthodologie universitaire de prévention des violences (expérimentation-évaluation-intégration). 52 écoles de la Ville ont été interrogées, 30 se sont portées volontaires pour le projet et 9 ont été retenues (8 in fine car une école a postposé le projet). Les 8 sont des écoles fondamentales de la Ville de Liège (certaines spécialisées) ou des centres de jeux (les profils peuvent être très différents). L'idée est d'étendre le projet ensuite aux autres écoles, via des fiches techniques, des fiches « outils » (notamment).

Les zones ont été tracées dans les 8 écoles. L'équipe travaille maintenant sur les règles et les sanctions, en partant des enfants. A ce niveau, les cours de philosophie et citoyenneté ont été une bonne porte d'entrée. Les professeurs ont été invités à y réfléchir, à interroger aussi les règles et sanctions. Le constat qui a été fait aussi est qu'il est important de permettre justement de réinterroger et de réajuster les aménagements. Il ne suffit pas de mettre en place une fois pour que cela fonctionne... Les cours de philosophie et citoyenneté permettent ce travail, ces allers et retours.

Un travail d'auto-régulation est fait aussi avec les élèves. Les solutions sont recherchées avec eux et les problèmes concrets réglés. A suivre.

## **POURSUITE DU SOUTIEN AU THEME « FIN DE VIE, DEBUT DE VIE ET GRANDE PREMATUREITE »**

Ce thème a été budgété sur 2012, 2013, 2014 et 2017 (budget global alloué : 215.000 € - le budget 2017 étant dédié à un appel à experts).

La **première partie** de cette importante **recherche coopérative** impliquant les **11 services francophones de soins néonataux intensifs (NIC/Neonatal Intensive Care)** a porté sur la réalisation (sur la base d'un questionnaire adressé à l'ensemble des néonatalogues exerçant dans ces services) d'un **état des lieux des pratiques** et la création d'une **base de données commune** à ces 11 services. Ce volet a été mis en œuvre par une équipe de l'UCL pilotée par Isabelle Aujoulat,

de l'Institut de Recherche Santé et Société (IRSS).

Le questionnaire adressé aux néonatalogues comportait 4 sections :

- a) Les décisions et pratiques de soins en période anténatale ;
- b) Les décisions et pratiques de soins en période périnatale ;
- c) Les décisions et pratiques de soins en période postnatale ;
- d) Et enfin une partie sur les opinions et expériences personnelles concernant les aspects éthiques et juridiques des décisions et pratiques de soins en néonatalogie intensive.

A l'issue de la collecte de données, clôturée en octobre 2014, **58 réponses complètes** avaient été reçues (sur 65 néonatalogues au total dans les 11 NIC). Cela correspond à un **taux de participation de 89 %**.

Le rapport final de ce 1er volet a été présenté en décembre 2014 au Comité de Gestion du Fonds Houtman. Les **conclusions** principales étaient les suivantes :

- Homogénéité d'un grand nombre de réponses – signe d'un accord global sur les grandes lignes de conduite et sur l'âge gestationnel de prise en charge au stade actuel des connaissances.
- Les différences retrouvées sont indépendantes de l'appartenance à un centre ; et les différences individuelles sont le signe surtout de l'incertitude inhérente à la complexité et à la diversité des situations rencontrées.
- Place des parents : toujours considérés et impliqués dans la décision, dans toute la mesure du possible ; ils ne doivent jamais porter la responsabilité de la décision prise.
- Si protocoles il y a à l'avenir, ils devraient fournir un cadre sans pousser toutefois à une conduite unique ; les décisions doivent pouvoir être adaptées à chaque situation.

Dès 2015, de nombreuses présentations de ces résultats ont lieu, et des publications sont entreprises, dont une dans la revue anglaise **BMC Pediatrics**, sous le titre « *End-of-life decisions and practices for very preterm infants in the Wallonia-Brussels Federation* ».

Dès 2016 et en 2017 également, le **second volet** de la recherche est préparé. Divers experts extérieurs sont consultés (pédiatrie, néonatalogie, gynécologie, mais aussi et surtout philosophie, éthique, droit médical et biomédical). Un pas décisif est fait dès janvier 2017 par le biais de la rencontre avec Virginie Pirard, Philosophe, Juriste et Ethicienne, Responsable de la Cellule Ethique de l'Institut Pasteur, également Membre du Comité consultatif de bioéthique de Belgique. Virginie Pirard permet au Fonds de mieux définir encore l'orientation de ce second volet et ses finalités.

Le deuxième volet aura pour objectif d'explorer les processus délibératifs au sein des services NIC francophones. Il consistera en une **étude par observation et participation d'au moins deux services NIC**, qui auront été sélectionnés auparavant parmi les 11 services situés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Outre la nécessité de l'implication intensive du (des) chercheur(s) au sein de ces services pour la collecte des données ; son (leur) analyse, qui suivra dans les grandes lignes les

règles de la Grounded theory, sera supportée par un dispositif interprétatif mobilisant notamment le corpus théorique et conceptuel de la philosophie du soin (ethics of care).

L'appel à candidatures sera lancé au printemps 2018.

## **DROITS DES ENFANTS PRIVES DE LIBERTE : PROJET CHILDREN'S RIGHTS BEHIND BARS ET SUITE : « UN PARCOURS PARTICIPATIF VERS LA REINSERTION »**



Le Fonds Houtman a soutenu, entre juillet 2014 et février 2016, un large projet coordonné par l'ONG **Défense des Enfants International (DEI-Belgique)**. Ce projet, mené dans **14 pays européens**, a abouti à la rédaction d'un **guide pratique** destiné à l'ensemble des professionnels chargés du contrôle et de la surveillance des lieux de privation de liberté pour enfants. Ce guide, comme les autres outils réalisés au cours de ce travail, est disponible sur le site <http://www.childrensrightsbehindbars.eu>.

Le projet financé par le Fonds a aussi donné lieu à une action très spécifique avec des jeunes de la section des mineurs dessaisis de St-Hubert. L'ONG leur a proposé un atelier photo pour exprimer leur point de vue, faire part de leur expérience. Un photographe professionnel, Thomas Freteur, leur a transmis des bases techniques puis, en deux groupes de cinq ou six, les jeunes ont pu disposer des appareils pendant quelques jours. Quelques-unes de leurs réflexions accompagnent les clichés retenus pour illustrer le livre « **Au travers des barreaux, Regards de jeunes privés de liberté** », livre qui a pour vocation d'expliquer comment fonctionne la justice des mineurs dans un langage accessible. Pour toute information concernant ce livre, contacter DEI.

Dès 2017, le Fonds envisage un nouveau soutien à DEI, pour le projet « **Un parcours participatif vers la réinsertion** » poursuite du projet « Children's rights behind bars ». Budget alloué : 20.000 €.

Ce second projet est coordonné par DEI-Belgique, en partenariat avec les associations suivantes : Défense des Enfants International - Italie, le Département de Justice Juvenile du Ministère de la Justice (Italie également), la Howard League (Royaume-Uni) et la Fondation Helsinki pour les Droits de l'Homme (Pologne).

Il s'articule autour de trois axes : renforcer les capacités des professionnels du secteur : d'une part, des organes de contrôle, et d'autre part, des professionnels travaillant au sein des lieux où des enfants sont privés de liberté ; promouvoir la participation active des mineurs privés de liberté afin qu'ils contribuent activement à l'amélioration de leurs conditions de détention et au respect de leurs droits ; favoriser les collaborations entre les différentes institutions et services impliqués dans le processus de réinsertion des mineurs privés de liberté au sein de leur milieu social.

La convention signée avec le Fonds concerne en particulier les activités suivantes, relevant essentiellement du droit à la participation des mineurs privés de liberté, ainsi que de leur réinsertion dans leur milieu social :

- La mise en œuvre d'un projet-pilote dans l'IPPJ de St-Servais (filles) visant à promouvoir la participation active des mineures sur base d'outils de recueil de la parole des jeunes (projet impliquant jeunes et personnel éducatif) ;
- La conception par les jeunes de l'IPPJ de Wauthier-Braine (garçons) d'un outil d'information adapté aux enfants leur permettant de mieux comprendre quels sont leurs droits durant leur placement. Le développement de cet outil se fera au moyen de disciplines ou de médias originaux tels que la photo, la vidéo, la radio, la peinture, le dessin, le théâtre, etc. ;
- La création de groupes de travail composés des différents intervenants internes et externes (juges, avocats, directeurs d'IPPJ, travailleurs sociaux, éducateurs, AMO, maisons de jeunes, écoles, SAMIO, API, etc.) impliqués dans le processus de réinsertion des mineurs privés de liberté et le renforcement de leur travail en réseau en vue d'une meilleure insertion sociale des mineurs ;
- La production d'un manuel européen synthétisant les acquis du projet afin de pouvoir faire état de bonnes pratiques et de recommandations à l'attention de l'ensemble des acteurs concernés au niveau européen.

Ce projet est en cours jusqu'en décembre 2018.

## **NOUVEAU THEME : L'ENFANT EN SOUFFRANCE DANS LA MIGRATION (TITRE PROVISoire)**

En pleine « crise migratoire », le Fonds se devait d'agir en faveur des enfants issus de la migration. Un appel à projets se prépare pour l'automne 2018.

# LES ACTIONS ET RECHERCHES- ACTIONS BUDGÉTÉES AUPARAVANT QUI SE POURSUIVENT OU SE CLÔTURENT EN 2017

## LA PREVENTION PRECOCE DE L'OBESITE DE L'ENFANT

Le Fonds Houtman budgete en 2016 à hauteur de 50.000 € un appel à projets sur le thème « Prévention précoce de l'obésité de l'enfant ». Celui-ci est lancé en avril 2017 et, au 15 octobre 2017, 6 candidatures sont parvenues au Fonds.

C'est le projet « **Pourquoi j'ai faim ?** » de l'ASBL Aktina, qui a été retenu. Le travail démarrera en 2018 avec pour objectif de sensibiliser les femmes enceintes et leur entourage aux modes de consommation actuels et au marketing de masse, et de les réconcilier avec l'acte de manger, en mettant l'accent sur la convivialité et la transmission culturelle. Le moment de la grossesse étant propice aux changements, l'équipe d'Aktina souhaite aider les familles à retrouver des repères et un retour aux vraies sensations. Il s'agit d'un projet novateur qui « à travers la pleine conscience, l'écoute du corps, les sensations, les émotions et les valeurs, permettra à chaque participant d'être capable de se réguler dans un environnement « hostile » ».

## LES ENFANTS EN BAS AGE DONT LA MERE EST INCARCEREE

Entre 2011 et 2016, le Fonds Houtman a soutenu une équipe de l'Université de Liège (Prof. F. Schoenaers – Centre de recherches et d'interventions sociologiques), sur le thème des enfants en bas âge dont la mère est incarcérée en Belgique francophone.

Le travail de l'ULg s'est déroulé en **2 temps** :

- Un **premier volet** (2011-2013), de recherche, qui a abouti à un **état des lieux de la situation des jeunes enfants dont la mère est en prison en Fédération Wallonie-Bruxelles** (les quartiers femmes des prisons de Berkendael, Lantin et Mons ont été ciblés). Il s'agissait notamment de mettre en évidence lors de cet état des lieux les éventuels besoins spécifiques de ces enfants, mais aussi de proposer des recommandations et des pistes pour des actions plus ciblées visant à améliorer leur situation. **83 mères détenues** ont participé à l'enquête, 39 ayant des enfants de moins de 6 ans (**56 enfants concernés au total**). Budget alloué à ce volet : 74.962,75 € (budget 2011). Les **recommandations** suivantes ont été formulées à l'issue de ce 1er volet :

1. Une plus grande sensibilisation des acteurs concernés (magistrats, etc.) afin de limiter les séparations mère-enfant en bas âge et de prendre en compte l'intérêt des jeunes enfants. La prise en compte de leurs besoins passe inévitablement par un recours prioritaire aux peines alternatives ou à la détention à domicile pour les courtes peines (qui concernent un tiers des mères de l'étude – et un tiers sont en détention préventive), comme c'est le cas dans d'autres pays européens.
  2. Une plus grande coordination entre la magistrature, les services de police et les services d'aide à la jeunesse à certains moments-clés du parcours des mères et des enfants, et en particulier lors de l'arrestation. La moitié des enfants en bas âge sont présents lors de l'arrestation de leur mère et aucun délai raisonnable n'est prévu pour réfléchir et préparer la séparation et l'accueil de l'enfant.
  3. Une amélioration de la fréquence et de la qualité des relations entre les mères incarcérées et leur enfant en bas âge, par l'amélioration des visites spécifiques adaptées aux tout-petits et par l'utilisation de nouveaux moyens de communication.
  4. L'installation effective d'une unité mère-bébé distincte, séparée des sections carcérales, ainsi que la mise à disposition du protocole signé en 2014 sur la naissance et l'accueil des bébés en prison.
  5. Un renforcement de l'accompagnement et du suivi psychosocial des enfants et des familles qui les accueillent, lorsque les enfants sont placés dans la famille élargie.
  6. Un meilleur accès à l'information relative à leurs droits, tant pour les mères incarcérées que pour les enfants et leur famille.
- Un **second volet** (2014-2016) a permis la mise en œuvre de certaines de ces recommandations, en particulier la **mise en place de modules d'information et de sensibilisation auprès de différents acteurs extramuros** (police, magistrature, barreau, services de l'Aide à la Jeunesse, services d'aide aux détenus, etc.). Et, surtout, à l'issue de ces modules, la **rédaction d'un guide de bonnes pratiques**, aujourd'hui disponible. Budget alloué à ce second volet : 21.559 € (budget 2014).



Le « *Guide de bonnes pratiques concernant la prise en charge et l'accompagnement des enfants en bas âge dont la mère est incarcérée en Belgique francophone* », préfacé par Dan Kaminski (UCL) et Sophie de Saussure (Université d'Ottawa), est aujourd'hui disponible sur demande auprès du Fonds Houtman.

## L'ENFANT EXPOSE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES/L'IMPACT DES VIOLENCES CONJUGALES SUR L'ENFANT DE MOINS DE 4 ANS ET DES LA PERIODE ANTENATALE

Ce thème/ce projet (budgété dès 2011) démarre en mars 2013 avec initialement 5 services, tous affiliés à l'ULB :

- Les services de gynécologie du CHU Brugmann et de Saint-Pierre sont en charge du dépistage des situations de tensions et de violences conjugales chez les femmes enceintes, de l'inclusion des sujets dans l'étude et, au moment de la naissance de l'enfant, de l'inclusion des nouveau-nés dans l'étude aussi, en faisant le relais avec l'équipe SOS enfants-ULB. \* Pour des raisons propres au CHU Brugmann, l'étude n'a pu être poursuivie sur ce site.
- L'HUDERF doit éclairer de son côté les mécanismes étiopathogéniques en cause en dosant le cortisol salivaire chez les nouveau-nés des femmes dépistées durant la grossesse. \* Pour des raisons diverses, ce volet a dû être abandonné.
- L'équipe SOS enfants-ULB doit évaluer les aspects psychosociaux chez les femmes dépistées lors de la grossesse et inclure tous les enfants de moins de 4 ans signalés pour des raisons de maltraitance.
- Le Département de Médecine Générale (DMG), enfin, est chargé de la revue de la littérature et de l'élaboration d'outils de sensibilisation et de prévention.

En juin 2015, deux nouvelles conventions sont signées, d'une part avec le DMG, d'autre part avec le CHU Saint-Pierre. Ces deux conventions se sont clôturées en 2016.

Le travail du DMG a abouti à un important outil : le référentiel « *Violences au sein du couple : les enfants en souffrance – Comment détecter ? Comment accompagner ? Comment orienter ?* ».

Ce référentiel se présente en 2 tomes : des repères théoriques et cliniques et des outils d'aide à la pratique. Il se base sur la méthodologie suivante :

- Une revue systématique de la littérature relative aux impacts des violences conjugales sur la santé des personnes concernées et aux interventions efficaces en la matière ;
- L'analyse de focus groupes multidisciplinaires de praticiens impliqués dans l'étude clinique ou accompagnant les familles sur le long terme ;
- L'appui d'une équipe externe chargée de communication en promotion de la santé.

L'objectif principal du référentiel est de soutenir les professionnels de santé dans la détection précoce et l'accompagnement des familles concernées. Le référentiel a fait l'objet d'une diffusion élargie dès la fin 2017 (et notamment lors du colloque du 24 octobre 2017, « Optimaliser l'accompagnement de l'enfant exposé aux violences intrafamiliales ou victime de maltraitance

sexuelle »). Il est disponible sur demande auprès du Fonds Houtman.

Budget global pour la recherche et la réalisation du référentiel : environ 32.500 €.

La recherche réalisée au sein du CHU Saint-Pierre avait quant à elle les objectifs suivants :

- Evaluer l'impact des violences conjugales sur le jeune enfant de moins de 4 ans et ce dès la période anténatale ;
- Evaluer et améliorer le dépistage des femmes victimes de violences conjugales ainsi que la prise en charge médico-psychosociale de ces familles.

Elle a porté concrètement sur deux populations :

- Une population de femmes enceintes venant en consultation prénatale au CHU ;
- Une population d'enfants de moins de 4 ans signalés à l'équipe SOS enfants-ULB, population à laquelle les nouveau-nés des mères dépistées durant leur grossesse ont été ajoutés.

Les outils suivants ont été utilisés :

- Guide d'évaluation des capacités parentales (adaptation du guide de Steinhauer) ;
- Outils d'évaluation du développement de l'enfant : échelle de Brazelton-NBAS pour les enfants de moins de 2 mois ; échelle de Brunet-Lézine-BLR pour les enfants de 2 à 30 mois ; WPPSI-III pour les enfants de 30 à 48 mois ;
- Outil informatique de screening pour dépister et évaluer les tensions et les violences conjugales durant le suivi de grossesse.

### Les données récoltées relatives à ces 2 populations :

- 2.786 nouvelles consultations prénatales durant la période d'inclusion de la recherche (octobre 2013-octobre 2014) ;
- 633 femmes non rencontrées, principalement car demandeuses d'une interruption volontaire de grossesse (IVG) ou ayant subi une fausse couche ;
- 2.153 femmes rencontrées par les TMS ;
- Parmi ces 2.153 femmes, 778 non interrogées en raison de barrières linguistiques ou car accompagnées ;
- 1.375 femmes interrogées par les TMS ;
- Sur ces 1.375 femmes, 106 ont déclaré subir des tensions et/ou de la violence conjugale, soit 7,7 % ;
- 31 femmes dépistées par un autre biais ont été ajoutées à l'étude, élevant l'échantillon à 137 sujets ;
- Concernant les enfants : 240 enfants de moins de 4 ans signalés à SOS pendant la période d'inclusion ;
- Pour 117 d'entre eux, le diagnostic de maltraitance a été confirmé ;
- Sur ces 117, 66 enfants ont pu bénéficier d'une prise en charge complète ;
- Par ailleurs, 38 nouveau-nés de mères dépistées durant leur grossesse ont été ajoutés à l'échantillon, l'élevant à 104 enfants.

Une analyse approfondie de ces données a été réalisée par l'équipe du CHU Saint-Pierre. Budget total de cette partie depuis juin 2015 : environ 43.000 €.

L'ensemble des résultats (DMG donc et CHU Saint-Pierre) ont fait l'objet d'une large diffusion fin 2017, via les Cahiers n°23 du Fonds Houtman (<http://fondshoutman.be/cahiers/>) et via le colloque « *Optimaliser l'accompagnement de l'enfant exposé aux violences intrafamiliales ou victime de maltraitance sexuelle* ».



## Sur le colloque d'octobre 2017

Ce colloque s'est tenu le mardi 24 octobre 2017 au W:Hall - Centre Culturel de Woluwe-Saint-Pierre (Bruxelles). Il a rassemblé près de 660 participants, et était organisé par le Fonds Houtman, en collaboration avec les 4 équipes soutenues sur ces thèmes :

- Le CHU Saint-Pierre, l'équipe SOS enfants-ULB ;
- Le Département de Médecine Générale de l'ULB (DMG-ULB) ;
- Le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE), avec le Service d'Aide Sociale aux Justiciables (SASJ) de Verviers et l'ULg (Unité Adaptation, Résilience et Changement) ;
- Les chercheuses A. Dachy, E. Rebuffat et M. Parent, ainsi que les 5 binômes équipes SOS-hôpitaux ayant collaboré à la recherche.

Les textes, présentations et outils de ces 4 équipes, en lien avec le déroulé du programme sont disponibles en ligne sur <https://lc.cx/Ws3z>.

2 Cahiers du Fonds Houtman ont été publiés en lien avec le colloque : le 22 en avril 2017 et le 23 en octobre 2017.

## POURSUITE DU SOUTIEN AU THEME DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES DE MALTRAITANCE SEXUELLE

### SITE INTERNET :

[WWW.MALTRAITANCESEXUELLEINFANTILE.BE](http://WWW.MALTRAITANCESEXUELLEINFANTILE.BE)

Pour rappel, le Fonds Houtman soutient, d'abord entre 2008 et 2011, une première recherche ayant pour objectif la réalisation d'un **état des lieux des différentes voies d'accès aux structures de soin pour les enfants victimes de maltraitance sexuelle en Belgique francophone**. Cette recherche, menée par une équipe interuniversitaire UCL (Cliniques Saint-Luc), ULB (CHU Saint-Pierre) et ULg (CHR La Citadelle), se clôture fin 2011, et le rapport final est remis au Fonds en janvier 2012.

### Sont interrogés lors de cet état des lieux :

- **1.999 médecins, parmi lesquels 1.668 généralistes, 134 pédiatres et 197 gynécologues ;**
- **34 hôpitaux ;**
- **14 équipes SOS Enfants.**

Les résultats de ce premier travail important sont présentés dans les Cahiers n°13 du Fonds (voir <http://fondshoutman.be/cahiers/>).

Suite aux constats issus de ce premier volet, le Fonds Houtman décide de budgéter 75.000 € complémentaires afin de travailler à l'**élaboration d'un protocole commun pour l'accueil et la prise en charge des enfants victimes de maltraitance sexuelle**. Une nouvelle recherche est lancée début 2014 (avec la chercheuse criminologue A. Dachy), visant précisément la mise en place de ce protocole commun.

**5 grands centres hospitaliers et 5 équipes SOS enfants ou services équivalents**, définis lors de la première recherche comme les plus importants au niveau du nombre de cas pris en charge, se portent **volontaires pour participer à la 2e recherche** :

- Les Cliniques universitaires Saint-Luc et l'équipe SOS Enfants-Famille UCL ;
- Le CHU Saint-Pierre et l'équipe SOS Enfants ULB ;
- La Clinique Notre-Dame de Grâce de Gosselies et l'APEP de Charleroi
- La Clinique de l'Espérance et l'équipe SOS Familles de Montegnée ;
- Le CHR de La Citadelle, la Cellule Maltraitance et l'équipe SOS Enfants de Liège.

Ces **5 binômes hôpitaux/équipes SOS** sont analysés, et des intervenants du **SAJ, du Parquet et des médecins légistes** sont également rencontrés en raison de leur implication dans le travail de prise en charge des enfants victimes de maltraitance sexuelle. Il s'agit ensuite de rassembler l'ensemble des informations, et de tenter de définir des « trajectoires de prise en charge » en fonction du lieu d'arrivée de l'enfant. Un retour des données observées est réalisé ensuite auprès des acteurs. Les résultats de cette partie ont été détaillés dans le **rapport 2014 du Fonds** et dans les Cahiers n°22 du Fonds (<http://fondshoutman.be/cahiers/>).

En novembre 2015, des **recommandations** sont rédigées sur base des conclusions de la recherche menée par A. Dachy. Ces recommandations sont de deux ordres : une série de **recommandations pratico-pratiques**, élaborées sur base des différentes trajectoires de soins possibles et qui feront l'objet du site web, et des **recommandations plus générales**.

Les **recommandations pratiques** regroupent un ensemble de « bonnes pratiques » destinées à une meilleure cohérence dans la prise en charge des enfants victimes de maltraitance sexuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. La diversité des « portes d'entrée » pour ces enfants entraîne de multiples trajectoires de soins possibles. L'objectif de ces recommandations est de proposer une trajectoire de soins « idéale ».

tout en tenant compte des réalités locales et des contraintes des différents services.

L'accent est mis sur les aspects médicaux, psycho-sociaux et protectionnels de cette prise en charge, dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Pour rendre ces informations facilement accessibles aux professionnels de terrain, principalement aux médecins hospitaliers et en ambulatoire, le Fonds Houtman décide, en collaboration avec le service SOS Enfants de l'ONE, de créer un **site web**. Il s'agit d'un outil pratique destiné aux professionnels de terrain confrontés à des situations de maltraitance sexuelle chez l'enfant, afin qu'ils trouvent rapidement une information claire sur la meilleure prise en charge possible, ainsi que des informations de nature juridique et les coordonnées des services les mieux outillés. **Le site [www.maltraitancesexuelleinfantile.be](http://www.maltraitancesexuelleinfantile.be) est aujourd'hui en ligne.**

Les **recommandations globales** concernent les différentes voies possibles de développement ultérieur. Elles comprennent le renforcement des conventions de collaboration entre les services hospitaliers et les services SOS Enfants, mais également des projets plus « idéalistes », comme la création d'une fonction de « conseiller maltraitance », ou de centres d'expertise.

Outre les Cahiers 22, l'ensemble de ce travail a également été évoqué lors du colloque « L'enfant exposé aux violences intrafamiliales ou victime de maltraitance sexuelles », organisé par le Fonds en octobre 2017 (voir plus haut). Budget alloué à l'exploitation des résultats : 40.000 € (budget 2016).

## LA PARENTALITE ADOLESCENTE

L'appel à projets « Comment accompagner la parentalité adolescente ? » est lancé en 2015. Par cet appel, le Fonds Houtman souhaite promouvoir des attitudes d'accompagnement positif et en réseau envers les parents adolescents, afin d'éviter l'isolement social, de favoriser l'insertion (avec une attention particulière sur la poursuite de la formation scolaire et/ou professionnelle de la jeune mère) et de veiller au bon développement de l'enfant.

17 candidatures parviennent au Fonds. Parmi celles-ci, un projet est retenu : « Parentalité adolescente et scolarité : un ressort pour l'intervention médico-psycho-sociale », par la Faculté de Psychologie de l'Université de Liège, avec l'AMO Reliance et le Service Universitaire de Gynécologie-Obstétrique du CHR de La Citadelle. Ce travail a démarré en septembre 2016 et se clôturera en février 2018. Budget alloué : 20.000 € (budget 2014).

Les objectifs du projet sont :

- Le soutien aux jeunes mères par une intervention de groupe et une intervention personnelle ;
- L'amélioration de la parentalité ;
- L'accrochage scolaire ;
- Le développement d'un réseau social avec les services d'aide.



Une affiche et un folder, qui se veulent non stigmatisants, ont été réalisés par l'équipe. Ces documents ont été distribués auprès des partenaires. Cependant, l'affiche seule ne suffit pas pour que les jeunes filles fassent une démarche active. Celle-ci vient souvent des proches ou des professionnels.

Le recrutement des participantes se fait en pré et postnatal. Le groupe est constitué de jeunes filles enceintes et de jeunes mamans.

Un premier groupe de 6 jeunes filles (3 à 4 présentes simultanément) a démarré à l'automne 2016. Les 10 séances ont pu être menées à leur terme.

Des témoignages vidéo d'autres adolescentes ont permis de nourrir la réflexion, d'effectuer un travail d'identification des adolescentes enceintes par rapport à certaines situations, d'élargir leur horizon et de les ouvrir à d'autres alternatives. Chaque séance avait la même structure, toujours en deux temps : se connecter à sa propre histoire puis faire le rapport au groupe.

Les séances avaient pour thématiques : Rencontre autour du projet - Qui suis-je ? - La grossesse, un chemin pour devenir parent - L'école, mon enfant et moi - ONE, pour quoi ? Pour faire grandir mon enfant - Et maintenant ? Des relais ?

Un débriefing se fait toujours avec les animatrices afin d'effectuer un ajustement des contenus aux préoccupations des jeunes filles, tout en maintenant un accompagnement cohérent. L'équipe utilise également les réseaux sociaux, pour garder le contact avec les jeunes filles. Un suivi longitudinal sera également mis en place.

Ce projet est une expérimentation qui devait permettre de valider la méthodologie. Un second groupe d'adolescentes enceintes et de jeunes mères devait voir le jour en 2017, mais n'a pas pu se concrétiser. L'équipe tentera donc de dégager, pour début 2018, un maximum d'enseignements à partir du 1er groupe. Elle tentera de mettre en évidence les difficultés et les freins rencontrés avec ce public d'adolescentes enceintes dans le cadre d'un travail de groupe et les



conséquences concrètes / les leçons à en tirer. Et ce de façon à pouvoir informer les travailleurs de terrain rencontrant ces jeunes filles, notamment les écoles, les services PSE, les TMS de l'ONE...

## LE DROIT SCOLAIRE : VRAIMENT EN FAVEUR DES JEUNES ?

Ce thème est budgété en 2014 et 2015 et ouvert en 2015 (budget global : 49.875 €). Au terme de la sélection, **deux projets** sont financés, pour la réalisation de deux outils concrets :

- Celui de la Faculté de Droit de l'Université de Namur : « *Mes droits au bahut, application mobile innovante* ». Les objectifs de ce travail – et de la création de cette application mobile – sont les suivants :
  - Répondre de manière simple à des questions parfois complexes en matière de droit scolaire.
  - Présenter des solutions concrètes et pratiques.
  - Donner la priorité, dans la conception de l'accès à l'information, aux jeunes en difficultés scolaires ou défavorisés socialement.
  - Indirectement, promouvoir les droits de l'enfant dans leur ensemble et faire apparaître leur interdépendance, tant aux yeux des enfants eux-mêmes qu'aux yeux des parents, des éducateurs ou des adultes en général.
- Celui de l'ASBL Bouillon de Cultures : « *Développement d'un site web sur le droit scolaire à l'usage des jeunes* ». Il s'agit ici de :
  - Créer un site web interactif et dynamique à l'utilisation des jeunes afin de contribuer à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations à l'école. Adresse du site : [www.droitscolaire.be](http://www.droitscolaire.be).
  - Atteindre le plus grand nombre de jeunes issus de différents milieux et de différentes origines.
  - Offrir une information intégrale et complète sur le droit scolaire en faveur des jeunes.
  - Favoriser l'émancipation et l'autonomie des jeunes dans leurs choix libres et responsables en ce qui concerne l'orientation professionnelle, l'orientation académique et le choix de l'école.
  - Soutenir les actions des jeunes et augmenter leur estime de soi.
  - Stimuler le sens critique des utilisateurs du site web.
  - Encourager la prise de parole des jeunes et leur libre expression.

Ces deux projets sont en cours et se terminent en avril 2018. Les outils (le site web [www.droitscolaire.be](http://www.droitscolaire.be) et l'application mobile « Mes droits au bahut ») feront alors l'objet d'une large diffusion, notamment via les Cahiers du Fonds (n°24).

## SOUTIEN A LA PARENTALITE : COLLABORATION AVEC L'ONE POUR L'ELABORATION ET LA DIFFUSION D'UN REFERENTIEL

Le Fonds Houtman avait budgété pour ce thème 140.000 €, en 2007 déjà.

Le travail d'élaboration du référentiel, réalisé par l'ONE en partenariat avec la Direction générale de l'aide à la jeunesse et le Délégué général aux droits de l'enfant, est aujourd'hui terminé. Le document « *Pour un accompagnement réfléchi des familles – Un référentiel de soutien à la parentalité* » est disponible depuis plusieurs années.



Sa diffusion/son implémentation se poursuit dans les différents secteurs concernés : accompagnement, accueil, médecins ONE, aide à la jeunesse, enseignement, centres PMS... Pour certains secteurs, une évaluation de cette implémentation a déjà été réalisée.

Les formations croisées ONE/Aide à la Jeunesse autour du référentiel ont pris fin en décembre 2017, après un cycle de deux ans. Actuellement, les deux secteurs réfléchissent à une nouvelle configuration afin de faire vivre le protocole de collaboration.

En septembre 2017, le document « noyau » a également été présenté lors du colloque organisé par le Laboratoire Accrochage Scolaire et Alliances Éducatives (LASALE) portant sur trois préoccupations essentielles<sup>1</sup>.

La rédaction de documents « satellites » autour du référentiel est toujours en cours. Le *satellite* « *Le soutien à la parentalité dans les lieux d'accueil* » est aujourd'hui également disponible.

1 1. Favoriser l'accrochage scolaire (améliorer la qualification des jeunes publics en soutenant leur maintien dans les dispositifs scolaires).  
2. Favoriser l'inclusion sociale (développer la participation de tous les membres de la société, notamment les plus jeunes d'entre eux, pour une meilleure inclusion sociale).  
3. Favoriser le mieux-vivre ensemble dans les institutions éducatives depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte.



L'ensemble des publications relatives à cette thématique se trouvent en ligne sur cette page : <http://www.one.be/professionnels/publications-professionnelles/soutien-a-la-parentalite/>.

L'accord de collaboration signé avec le Fonds Houtman (qui s'étend jusqu'en décembre 2019) prévoit également l'organisation de temps d'échanges entre professionnels sur le soutien à la parentalité (échanges transversaux et intersectoriels), et l'appel à des experts, tant scientifiques que méthodologiques, pour des sollicitations ponctuelles (relecture, écriture, supervision, animation de rencontres, conférences, etc.).

Afin de faire connaître ce document aux acteurs de terrain concernés, différentes actions ont été organisées au cours de l'année 2016 et se sont poursuivies en 2017 :

- Présentation du document dans différents lieux d'accueil demandeurs (milieux d'accueil, structures ATL, etc.) ;
- Réflexion autour d'un outil d'implémentation (valisette).

Les temps de présentation avaient pour objectif de prendre connaissance du document noyau « *Pour un accompagnement réfléchi des familles – Un référentiel de soutien à la parentalité* » et du document complémentaire qui aborde spécifiquement la prise en compte de la parentalité au sein des lieux d'accueil.

Pour plus de renseignements : [Secretariat.DRD@one.be](mailto:Secretariat.DRD@one.be).

## LES AIDES PONCTUELLES ACCORDEES EN 2017

En 2017, le Fonds renouvelle son action pour l'achat de cadeaux de fin d'année (jouets, livres, etc.) ou l'organisation d'activités culturelles ou ludiques en faveur d'enfants en difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles, en ciblant particulièrement les familles avec enfants mineurs en séjour précaire et/ou irrégulier et les mineurs étrangers non accompagnés.

Le Fonds Houtman soutient en 2017 16 institutions pour un montant total de 5.300 €. 750 enfants sont concernés au total.

Les institutions soutenues sont les suivantes : le Centre Croix-Rouge « L'Amblève » (Aywaille), le Centre Croix-Rouge « Chantecler » (Viroinval), le Centre Croix-Rouge « Les Fourches » (Herbeumont), le Centre Croix-Rouge « La Trientale » (Banneux), le Centre Croix-Rouge « Le Relais du Monde » (Natoye), le Centre Henri Dunant (Hotton), le Centre Croix-Rouge de Ligneuville, le Centre d'accueil « Couleurs du monde » (Rendeux), le Centre Croix-Rouge ADA (Uccle), le Centre Croix-Rouge ADA de Jette, le Centre Croix-Rouge « Le Mérisier » (Fraisfont), le Centre ADA de Ans, le Centre « Bocq et Pierre Bleue » (Yvoir), les ASBL Echoline et Cap Migrants.

# LES CAHIERS DU FONDS HOUTMAN EN 2017

Deux numéros des *Cahiers du Fonds Houtman* paraissent en 2017 : le 22 sur le thème de la maltraitance sexuelle infantile et le 23 sur les enfants témoins mais aussi victimes des violences conjugales. Les deux sont diffusés lors du colloque d'octobre. Voir aussi : <http://fondshoutman.be/cahiers/>.



## CONTACTS

Pour contacter le Fonds Houtman :

**Adresse courrier :**

Chaussée de Charleroi 95  
1060 Bruxelles

**Adresse bureaux :**

Avenue de la Toison d'Or 60C – 1er étage  
1060 Bruxelles

**Téléphone :** 02/543.11.71

**Mail général :**

[info@fondshoutman.be](mailto:info@fondshoutman.be)

**Sites Internet :**

[www.fondshoutman.be](http://www.fondshoutman.be) et [www.fondshoutman.be/cahiers](http://www.fondshoutman.be/cahiers)

**Et pour nous joindre individuellement :**

Docteur Marie-Christine Mauroy, Administratrice Générale :  
02/543.11.73 ou [mcmauroy@fondshoutman.be](mailto:mcmauroy@fondshoutman.be)

Christelle Bornauw, Attachée à la Communication :  
02/543.11.76 ou [cbornauw@fondshoutman.be](mailto:cbornauw@fondshoutman.be)

Emmanuelle Vermylen, Attachée à la Communication :  
02/543.11.72 ou [evermylen@fondshoutman.be](mailto:evermylen@fondshoutman.be)

Micheline Tistaert, Première Assistante :  
02/543.11.71 ou [mtistaert@fondshoutman.be](mailto:mtistaert@fondshoutman.be)

